



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Certificat relatif à une décision ministérielle en conformité à l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Personne de contact :  
Shannon Huss  
Rédacteur communal  
☎ 39 01 33 - 235  
shannon.huss@habscht.lu

Par la présente, il est certifié que la demande du 19 décembre 2023 présentée par le Syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES), 20, Um Quatre Vents, L-9150 Eschdorf, aux fins d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'eaux souterraines sur le site de forages de la solution de secours à Hobscheid, a été accordée par Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 14 avril 2025 (réf.: EAU/AUT/23/1270).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale, ceci du **06 MAI 2025** au **16 JUIN 2025** inclus.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le recours est également ouvert aux associations agréées en application de l'article 69 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Ces associations sont réputées avoir un intérêt personnel.

Eischen, le **05 MAI 2025**

Pour l'administration communale

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)